

Compte-rendu de la rencontre du CIDS du 2022-01-26
Répartition des cours multidisciplinaires et des cours complémentaires

Mot de Bienvenue :	Présentation des membres de l'exécutif présents : Amélie Gauthier - VP aux relations de travail, Steve McKay - VP aux affaires pédagogiques et Jean-Luc Filion - conseiller. Présentation des invitées de la FNEEQ : Marie-Ève Côté - conseillère et Véronique Lépine – enseignante libérée aux Comités de la convention collective.		
Présentation du cadre légal :	<p>Véronique Lépine explique la clause de l'entente de principe (EP). Dans le réseau, certains Cégeps ouvraient déjà des postes sur les cours multidisciplinaires et les complémentaires. Ce n'était pas formellement prévu. Environ 40% des cégeps ouvraient déjà des postes sur les multidisciplinaires. Il y avait un flou dans la convention 2015-2020. La nouvelle clause permet de clarifier la situation. Le texte sera le même que dans l'EP. La distribution des cours doit toutefois faire l'objet d'une entente entre les parties : syndicat et direction du Cégep. Elle mentionne que la meilleure entente est celle qui contient les principes qui suscitent le plus d'adhésion.</p> <p>Marie-Ève Côté explique son rôle. Elle insiste sur le fait que les signataires de l'entente sont le syndicat et la partie patronale. Pas d'entente individuelle. Elle précise que l'ancienneté est disciplinaire. Une fois que les modalités de l'entente ont été convenues, celles-ci peuvent être révisées périodiquement selon les mécanismes de révision que prévoient les parties.</p> <p>Amélie Gauthier revient sur une information précédemment donnée par l'exécutif, puisque la FNEEQ a révisé son analyse antérieure. Dans l'éventualité où il n'y aurait pas d'entente sur la répartition des cours multidisciplinaires et complémentaires, il pourrait ne pas y avoir d'ouverture de postes. Il faudra une analyse des tenants et aboutissants avant d'aller vers cette voie. Elle indique qu'on va s'assurer d'avoir un mandat de l'Assemblée générale (AG) si c'est l'option qui est envisagée. Plusieurs scénarios partiels sont aussi possibles. Elle précise que la direction est frileuse à retarder l'ouverture de postes et ne le fera pas sans entente.</p> <p>Véronique précise que cette information différente vient d'une analyse qui a suivi une interprétation de la FNEEQ. La FNEEQ ne propose pas un report de l'ouverture de postes et précise qu'il ne s'agit que d'une possibilité. Marie-Ève ajoute qu'il y a plusieurs volets : ouverture des postes et répartition des cours. Le report potentiel ne donne que plus de latitude pour trouver la meilleure entente en tenant compte de tous les facteurs.</p>		
Tour de table :	Les délégué.es des départements et les coordinations des programmes et de la formation générale présents sont invité.es à présenter les préoccupations ou les positions du groupe qu'ils ou elles représentent. Ils sont, du même coup, invité.es à adresser leurs questions à la FNEEQ ou à l'exécutif. Les réponses seront données en bloc à la fin. Pour les fins du compte-rendu, seules les disciplines, programmes ou comités ayant formulé des préoccupations ou des positions de leur instance seront inscrites. Les questions seront dénominalisées et rassemblées pour une compréhension facilitée pour le personnel enseignant qui n'a pas assisté à la rencontre.		
Secteur A : Musique, Sciences et techniques humaines			
Département ou programme :	Délégué.e :	Présence :	Préoccupations ou positions :
Histoire	Caroline Desruisseaux	<input checked="" type="checkbox"/> 11h30 <input type="checkbox"/> 12h30	Principe à retenir : l'équité. Pour des raisons pédagogiques et en termes de relation de travail (climat).
Psychologie	Marie-Hélène Martin	<input checked="" type="checkbox"/> 11h30 <input type="checkbox"/> 12h30	Préoccupations : distribution de cours en fonction de pratiques pas pensées pour l'attribution de permanences. Nécessité de prendre son temps. Préoccupation quant au PVRTT : les précaires qui travaillent sur des PVRTT seront désavantagés quant à l'acquisition de la permanence. Éviter de maintenir des gens dans la précarité. Respecter les rôles du comité de programme et impact sur les décisions d'ordre pédagogique.
Économie	Hélène Dauphinais	<input checked="" type="checkbox"/> 11h30 <input checked="" type="checkbox"/> 12h30	Traitement des précaires anciens demande une attention particulière (précaires de 10-13 ans d'ancienneté), le cégep devrait reconnaître cette ancienneté. En désaccord avec l'interprétation de l'impact sur le nouveau programme : dénonce le fait que certains ont obtenu leur permanence sans entente, donc pourquoi limiter l'ouverture de poste maintenant. En désaccord avec la position qui consisterait à prendre son temps et attendre le nouveau programme avant l'ouverture de postes. L'objectif de cette nouvelle clause étant de réduire la précarité, il faut prendre en considération les précaires, mêmes s'ils ne sont pas majoritaires.
Anthropologie	Lucas Deschênes	<input checked="" type="checkbox"/> 11h30 <input checked="" type="checkbox"/> 12h30	Limiter l'effet sur la précarité ; Chercher l'équité (disciplinaire) dans une logique pédagogique (expertise partagée) ; Soutenir la vitalité des disciplines dans le contexte des choix de cours du nouveau programme sciences humaines. Préoccupé que la complexité du problème exige des solutions difficiles à trouver pour répondre à un maximum de principes et souhait que le travail se fasse en ce sens malgré le niveau de difficulté. En réponse à une autre discipline affirmant l'importance de considérer les anciens précaires, la discipline anthropologie appui cette piste pour des précaires actuels (transition).
Sciences politique	Marc-Antoine Turcotte	<input checked="" type="checkbox"/> 11h30 <input type="checkbox"/> 12h30	Inquiétude quant à la rapidité du processus. Transparence et expertise partagée (équité). Ils sont en révision de programme.

Sociologie	Christophe Allaire Sévigny	<input checked="" type="checkbox"/> 11h30 <input type="checkbox"/> 12h30	1. Comblent les permanents. 2. Entente actuelle déchirée : contenait un degré zéro (précaire de plus de 5 ans en haut de la liste et priorité inter-disciplinaire) : réparation de tort, souhait que les gens aient leur permanence. 3. Crainte que seule l'ancienneté prévaille.
Sciences humaines	Lucas Deschênes	<input checked="" type="checkbox"/> 11h30 <input checked="" type="checkbox"/> 12h30	Ils n'ont pas encore de position convenue en programme. Gros enjeu en raison de la part importante d'ETC rattachée aux cours multidisciplinaires. Comment fait-on pour s'assurer que l'entente de répartition soit en phase avec les décisions d'un comité de programme relativement à l'association des compétences aux disciplines ? Comment comprendre le principe de vouloir créer des temps pleins à tout prix dans la logique des multidisciplinaires ?
Secteur B : Techniques biologiques et de la santé			
Département ou programme :	Délégué.e :	Présence :	Préoccupations ou positions :
Biologie	Annie-Chantal Guibord	<input checked="" type="checkbox"/> 11h30 <input type="checkbox"/> 12h30	Davantage touchée par la distribution des cours complémentaires. Souhait de recueillir de l'information.
Éducation physique et à la santé	Sylvie Giard	<input checked="" type="checkbox"/> 11h30 <input type="checkbox"/> 12h30	Souhait de recueillir de l'information sur la distribution des cours complémentaires puisque le département n'en a pas obtenu depuis 12 ans.
Soins infirmiers	Mylène Filion-Hébert	<input checked="" type="checkbox"/> 11h30 <input type="checkbox"/> 12h30	Souhait de recueillir de l'information sur la distribution des cours complémentaires, le département de Soins infirmiers n'en n'offre pas et il n'y a pas de position départementale sur le sujet.
Secteur C : Sciences et techniques physiques			
Département ou programme :	Délégué.e :	Présence :	Préoccupations ou positions :
Gestion et technologies d'entreprise agricole	Yvon St-Jean	<input checked="" type="checkbox"/> 11h30 <input type="checkbox"/> 12h30	Approche pour offrir un cours complémentaire faite par le passé. On leur avait répondu que parce qu'ils n'avaient pas de MED, ils n'avaient aucune chance d'en obtenir. Ça demeure un souhait du département, d'offrir des cours complémentaires. La population a de l'intérêt sur le sujet.
Mathématiques	Jean Fradette Noémi Roy	<input checked="" type="checkbox"/> 11h30 <input checked="" type="checkbox"/> 12h30	Préoccupations ou questions à se poser par rapport aux cours multidisciplinaires : Une fois les disciplines identifiées pouvant donner le cours; <ul style="list-style-type: none"> • doit-on tout d'abord combler la tâche de MED ? • doit-on ensuite combler la tâche de précaires ayant déjà une portion de tâche, avant de donner de la tâche à un.e précaire qui n'en a pas, ou avant d'embaucher un nouveau ou une nouvelle prof ? • l'ancienneté doit-elle, peut-elle être considérée, dans l'attribution des cours ? • distribue-t-on les groupes connus avant les tâches au même titre que les autres cours pour les tâches ? Et comment faire avec les groupes qui se rajoutent une fois les tâches complétées ? À quel moment peut-on revoir le mode de distribution des cours multi ? <ul style="list-style-type: none"> • Aux évaluations de programme ? • Aux actualisations de programme ? • Lors de la signature d'une nouvelle convention collective ? • À l'arrivée d'une nouvelle discipline au Cégep (comme EHST, SPU) ? Préoccupations ou questions à se poser par rapport aux cours complémentaires : <ul style="list-style-type: none"> • Doit-on tout d'abord combler la tâche de MED ? • Peut-on permettre à chaque discipline qui le souhaite d'avoir à un moment la chance de proposer un cours dans la liste des cours offerts, et de tenir un peu plus compte de l'ordre de préférence des étudiant.e.s pour voir quels cours on retient ? • Doit-on offrir des cours de disciplines où il y a un grand déséquilibre entre la session d'automne et d'hiver, afin de fidéliser les précaires ?
Physique	Patrick Labrecque	<input checked="" type="checkbox"/> 11h30 <input type="checkbox"/> 12h30	Cours complémentaires de sa discipline coupés à 50%. Se soucie de la transparence ou de l'arbitraire. Il se préoccupe de la complexité du processus qui risque d'engendrer des querelles pour se partager la ressource.
Technologie du génie civil	Stéphanie Perret	<input checked="" type="checkbox"/> 11h30 <input type="checkbox"/> 12h30	Surtout des préoccupations sur les cours complémentaires qu'ils essaient d'avoir. En processus : cours complémentaire sur comment monter sa maison. Mentionne que le Cégep leur met des bâtons dans les roues pour les offrir.
Techniques de l'informatique	Simon Guimond-Dufour	<input checked="" type="checkbox"/> 11h30 <input type="checkbox"/> 12h30	Souhait de recueillir de l'information sur la distribution des cours complémentaires, à sa connaissance n'ont pas de cours multidisciplinaires.
Secteur D : Arts, lettres et gestion			

Département ou programme :	Délégué.e :	Présence :	Préoccupations ou positions :
Techniques administratives	Sarah Perrien	<input checked="" type="checkbox"/> 11h30 <input type="checkbox"/> 12h30	Cours complémentaires offerts depuis plusieurs années. Se préoccupe de l'intérêt des étudiant.e.s dont les choix préférentiels ne sont généralement pas respectés.
Techniques de bureautique	Jacinthe Gagnon	<input checked="" type="checkbox"/> 11h30 <input type="checkbox"/> 12h30	Transparence sur la distribution des complémentaires.
Graphisme	Josée Morais	<input checked="" type="checkbox"/> 11h30 <input type="checkbox"/> 12h30	Elle mentionne qu'il y a un manque de transparence sur les complémentaires, le département n'en a plus depuis plusieurs années et ne sait pas pourquoi. Nomme le souhait d'une rotation.
Littérature et communication	Georges Desmeules	<input type="checkbox"/> 11h30 <input checked="" type="checkbox"/> 12h30	Les cours complémentaires en littérature ont disparu depuis 1994. Se préoccupe de la compétition qu'engendre la répartition des cours complémentaires ou multi.
Arts, lettres et communication	Guillaume Lallier	<input checked="" type="checkbox"/> 11h30 <input type="checkbox"/> 12h30	Mentionne qu'ils ne peuvent pas offrir des cours complémentaires.

Questions adressées à la FNEEQ ou l'exécutif – général :

Peut-il y avoir des ententes de répartition différentes pour les cours multidisciplinaires et les cours complémentaires ?

Les informations recueillies jusqu'à présent montrent une diversité de méthodes de répartition en place pour répondre à des besoins différents (tant entre les cours complémentaires et les cours multidisciplinaires qu'entre les différents programmes offrant des cours multidisciplinaires). Il faudra des modalités particulières pour en tenir compte. La direction s'est également montrée ouverte à tenir compte des particularités. Certains enjeux devront être analysés de concert, par exemple utilise-t-on les complémentaires ou les multidisciplinaires en premier pour résorber un MED dans une discipline qui offre les deux ?

Doit-on nécessairement combler la tâche d'un.e enseignant.e mis.e en disponibilité (MED) ?

La convention le prévoit. Tous les principes d'une entente de répartition sont d'ailleurs appliqués une fois les permanents comblés.

À quel moment doit-on réviser une entente de répartition ?

Il faut réfléchir à un mécanisme pour l'anticiper et le prévoir à l'entente afin d'éviter que la pratique ou les principes changent à chaque ouverture de poste. Il est possible de prévoir un délai ou une situation précise pour renégocier l'entente. Les postes précédemment octroyés sont toutefois maintenus et il faut assurer la sécurité d'emploi malgré un changement du mode de répartition.

Qu'est-ce que l'équité au sens de la Convention ?

L'équité est ce qui est perçu par la majorité comme une répartition juste. Dans certains cégeps, ce pourrait être de favoriser le temps complet chez les précaires les plus anciens, alors que dans un autre, ce pourrait être une distribution égalitaire. L'égalité peut avoir l'impact de maintenir la précarité. L'équité pourrait aussi être d'avoir un modèle qui inclut un peu de chacun des principes afin que tous s'y reconnaissent. L'important étant d'avoir un modèle qui rallie les membres. Le bassin de cours, tant multidisciplinaires que complémentaires, est assez intéressant pour trouver une formule flexible.

Comment peut-il y avoir une entente différente sur la répartition des cours et sur les ouvertures de postes ?

À moins de décider de n'ouvrir qu'une partie des postes ou de retarder l'ouverture des postes ou de certains postes, c'est la répartition des cours qui génère les ouvertures de postes.

L'expertise des disciplines, programmes et comités peut-elle être mise à profit ?

L'exécutif souhaite rencontrer les diverses instances préoccupées par l'enjeu. Plusieurs groupes, instances et individus ont d'ailleurs déjà été rencontrés afin de nourrir l'exécutif.

Pourrait-on s'attendre à ce que la direction se garde une réserve d'ETC ?

Dans un grand cégep, une réserve naturelle peut se former malgré les ouvertures de postes puisque la ressource résiduelle après les ouvertures de postes demeurera flottante. Il peut aussi être envisagé d'ouvrir des postes sur une portion des ETC seulement, il faudrait un mandat d'Assemblée générale. On vise généralement de favoriser le temps complet et d'ouvrir un maximum de postes.

Est-ce qu'un principe de rotation peut continuer à s'appliquer dans un contexte d'ouverture de postes ?

Les ouvertures de postes pourront les limiter en fixant des ETC dans une discipline si une personne devient permanente. Dans un gros cégep, l'impact de l'ouverture de postes sur la rotation est moins grand.

Questions adressées à la FNEEQ ou l'exécutif – cours multidisciplinaires :

Est-ce que les ententes de répartition en place sont suffisantes pour ouvrir des postes sans avoir à faire une nouvelle entente ?

Il n'y a actuellement aucune entente convenue entre les parties au sens de la Convention (syndicat et direction) pour la répartition des cours multidisciplinaires. Il y a cependant plusieurs pratiques en place, celles-ci doivent faire l'objet d'ententes formelles pour qu'il y ait ouverture de postes. Cela prend également une entente pour modifier une pratique historique.

Peut-il y avoir plusieurs ententes de répartition selon les particularités des programmes ?

Les méthodes de répartition en place sont très diversifiées, il faudra des modalités particulières pour en tenir compte.

Peut-il y avoir un report de l'ouverture de postes dans un programme seulement ?

Si l'AG considère que les travaux ne sont pas achevés ou qu'il y a une situation particulière, c'est possible.

Si l'entente de répartition interfère avec le choix du comité de programme, quel est son pouvoir ?

Le comité de programme a un pouvoir de recommandation des disciplines qualifiées à la direction. L'entente entre les parties vise la répartition des cours entre les disciplines préalablement identifiées.

Questions adressées à la FNEEQ ou l'exécutif – cours complémentaires :

Dans quelle mesure les disciplines de la formation générale ou les programmes qui ne sont pas portés par un département peuvent-ils offrir des cours complémentaires ?

Toutes les disciplines peuvent enseigner des cours complémentaires, toutefois les étudiant.es ne peuvent choisir un cours enseigné par une discipline de leur formation spécifique. La formation générale peut tout à fait offrir un cours dans tous les programmes dont elle n'est pas une discipline porteuse. De plus, toutes les disciplines peuvent offrir à tous les étudiant.es, peu importe leur provenance, des cours complémentaires reliés aux compétences 021L et 021M qui sont rattachées à l'étude d'enjeux actuels avec une vision transdisciplinaire. Les Centres d'aide, sauf en littérature, sont aussi rattachés à l'une de ces compétences.

Doit-on respecter le choix des étudiant.es ?

Il faut trouver l'équilibre entre le choix des étudiant.es et les principes défendus par les enseignant.es.

Pourrait-on maintenir la distribution actuelle des cours complémentaires ?

La répartition des cours complémentaires ne fait pas l'objet d'une entente convenue entre les parties. La liste des cours complémentaires est déposée en CRT depuis quelques sessions (information). L'organisation scolaire rendra explicite sa façon de procéder actuelle, les parties pourraient déterminer que cela convient ou non.